



Ça Vaut le C up  
d'agir ensemble !!!



# PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

DATE D'APPROBATION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT : Le 15 décembre 2020

NOM DE L'ÉCOLE : La Frontalière	ÉCOLE : <input type="checkbox"/> PRIMAIRE <input checked="" type="checkbox"/> SECONDAIRE	DATE :  Année scolaire 2020-2021	NOMBRE D'ÉLÈVES (30 sept):		NOM DE LA DIRECTION :
			743		Hugues Émond
			FILLES :	GARÇONS :	PERSONNE CHARGÉE DE COORDONNER L'ÉQUIPE DE TRAVAIL :
			371	372	Catherine Gagnon, directrice adjointe

*Ce plan s'inscrit dans la poursuite des objectifs de la Convention de gestion et de réussite éducative, plus précisément à l'égard de la coopération d'acteurs et de partenariats : l'amélioration d'un environnement sain et sécuritaire dans les établissements. Il s'inspire également de la Convention de gestion et de réussite éducative, plus précisément à l'égard de la coopération d'acteurs et de partenariats : l'amélioration d'un environnement sain et sécuritaire dans les établissements.*

Noms des personnes faisant partie du comité :

**Denise Lebel, Jacques Enright et Catherine Gagnon** (comité restreint pour la révision du plan de lutte annuel)

PRIORITÉS	
CIBLE	MOYENS
Sensibiliser les élèves et tout le personnel de l'école aux pratiques d'intervention d'une école bienveillante.	<ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Tournée des services complémentaires pour un atelier de bienveillance auprès des nouveaux élèves de 1<sup>re</sup> secondaire et de l'adaptation scolaire.</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Animations en classe au 1<sup>er</sup> cycle pour informer les élèves au regard de la loi C-56 (conflit vs intimidation, rôles et responsabilités).</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Continuum d'actions mises en place pour prévenir et réduire l'intimidation et la violence à l'école.</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Comité actif d'intervenants de l'école (rencontres pour coordonner les actions de sensibilisation à mettre en place et développer des outils).</li> </ul>

- Ateliers sur la Cyberintimidation, conférences, etc.
- Tournée des classes faite par la direction en début d'année.
- Maintien des « lieux bienveillants » dans notre école, où les valeurs de respect et d'inclusion sont mises de l'avant (ex : Espace citoyen, Café Tandem).
- Maintien d'un système d'encadrement positif permettant de souligner les bonnes actions / bons gestes des élèves et de les récompenser à différents moments de l'année (au lieu de les punir). \* La rétroaction positive est reconnue plus efficace par la recherche.
- Comité motivationnel visant à soutenir l'équipe école et les élèves dans la mise en place d'activités bienveillante.

#### COMPOSANTES DU PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE :

1) Les mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique :

- Partenariat actif entre les intervenants de l'école, la direction et des intervenants du CSSS afin de discuter des mesures préventives à mettre en place afin de soutenir des élèves ayant des problématiques.
- Prise en charge des victimes par un membre des services complémentaires.
- Gestion des conflits / développement des compétences personnelles et sociales, notamment l'empathie.
- Soutien à la gestion de classe (professionnels – enseignants).
- Interventions efficaces en vue d'agir tôt (transition primaire-secondaire).
- Différentes formations/ateliers/conférences portant sur l'intimidation, la cyberintimidation, l'homophobie, les différences et l'acceptation de soi.
- Plan de surveillance stratégique (surveillants d'élèves).
- Réseau de soutien pour les élèves (ex. groupe d'entraide = Jeunes Aidants).
- Protocole de crises suicidaires.
- Plan d'action pour guider les interventions lors d'un événement.
- Guide de gestion des interventions pour accompagner les acteurs (victime, témoin, a u t e u r ) .

	<ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Protocole d'intervention auprès des auteurs (démarche pour les accompagner de façon éducative).</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Structure informatique permettant la dénonciation (par les élèves) en ligne via notre site internet.</li> </ul>
2) Les mesures visant à favoriser la collaboration des parents à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire :	<ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Mise en place d'ateliers destinés aux parents, « Les rencontres ADOrables », à différents moments de l'année (4), afin de les outiller sur des thématiques précises : les phases de l'adolescence, la toxicomanie, les interventions gagnantes auprès des adolescents, l'encadrement parental.</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Structure informatique permettant la dénonciation (par les parents) en ligne via notre site internet.</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Publication du PAV sur notre site internet afin d'expliquer le plan de lutte aux élèves, aux parents et à la population.</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Publication de divers outils dans notre onglet « Violence / Intimidation » : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Document d'information sur ce qu'est la violence et l'intimidation.</li> <li>- Document d'information sur la Cyberintimidation.</li> <li>- Aide-mémoire pour différencier les cas d'intimidation des cas de conflit.</li> <li>- Aide-mémoire pour les parents d'élèves victimes, témoins ou intimidateurs.</li> <li>- Lien direct vers les informations du microsite du MELS : <a href="http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/intimidation">www.mfa.gouv.qc.ca/fr/intimidation</a></li> </ul> </li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Publication des modalités de communication pour dénoncer un acte de violence et d'intimidation (en personne, par téléphone ou via courriel)</li> </ul>
<b>ÉLÉMENTS QUI S'INSCRIVENT DANS UN PROTOCOLE D'INTERVENTION SUR L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE :</b>	
3) Les modalités applicables pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence et, de façon plus particulière, celles applicables pour dénoncer une utilisation de médias sociaux ou de technologies de communication à des fins de cyberintimidation :	<ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Pastille sur le site internet de l'école (lien direct) destinée aux élèves et aux parents afin de dénoncer directement les situations d'intimidation : <a href="http://lafrontaliere.cshc.qc.ca/contacter-responsable-dencadrement-disciplinaire">http://lafrontaliere.cshc.qc.ca/contacter-responsable-dencadrement-disciplinaire</a></li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Coordonnées complètes de la personne à contacter disponibles sur notre site internet (courriel, téléphone).</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Modalités pour formuler une plainte.</li> </ul>
4) Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne :	<ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Rôles et responsabilités de divers acteurs lors d'un acte de violence (dans la démarche de traitement d'un événement).</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Aide-mémoire pour l'adulte-témoin (sur notre site internet + affiches en classe).</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Procédurier pour la personne responsable du suivi des signalements.</li> </ul>

<p>5) Les mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☒ Procédurier pour les élèves visés ou témoins et aide-mémoire dans l'agenda.</li> <li>☒ S'assurer que les démarches d'intervention respectent la confidentialité de tous acteurs de la situation.</li> <li>☒ Les sanctions disciplinaires, de même que les actes de réparation ou de remédiation prévues dans les règles de conduite et de sécurité applicables au regard des actes d'intimidation ou de violence, sont gradués selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes, et connus des intervenants.</li> </ul>
<p>6) Les mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celles offertes à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte :</p>	
<p>7) Les sanctions disciplinaires applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes :</p>	
<p>8) Le suivi qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☒ Les modalités pour formuler une plainte concernant le suivi d'un signalement (mécanisme de gestion de plainte) se retrouvent sur le Portail de la CSHC.</li> <li>☒ Le suivi à la victime ou à la personne dénonçant un acte est une étape spécifique du <u>procédurier destiné à la personne responsable du traitement des plaintes.</u></li> </ul>
<p>9) Le plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit comprendre des dispositions portant sur la forme et la nature des engagements qui doivent être pris par le directeur de l'école envers l'élève qui est victime d'un acte d'intimidation ou de violence et envers ses parents (article 75.2 LIP) :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☒ Aide-mémoire pour la direction responsable de l'élève.</li> <li>☒ Implication de la direction dans l'élaboration des outils de gestion de crise en milieu scolaire et des protocoles d'intervention.</li> </ul>

## DÉMARCHE DE TRAITEMENT D'UN ÉVÉNEMENT

